

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans

Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

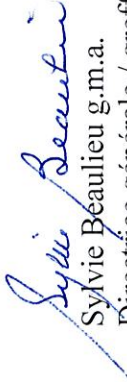
Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la susdite municipalité

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 5 juin 2023, a adopté la résolution # 23-075 modifiant le calendrier des séances du conseil pour la séance du mois d'août.

Que la séance du conseil prévue le 7 août 2023 est déplacée au **mardi 8 août 2023 à 20 h.**

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1), prévoit qu'un avis public à l'égard des modifications soit publié.

Donné à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, ce 6^{ième} jour de juin deux mille vingt-trois.


Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie, Directrice-générale, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, entre 8 h et midi, le 6^{ième} jour du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ CE 6^{ième} jour de juin 2023.


Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / greffière-trésorière